



PREAVIS municipal relatif à une demande de crédit de CHF 668'000.- pour l'assainissement du chemin du Contournement

Vallorbe, le 9 juin 2022 / SC / FM

Au Conseil communal de et à
1337 Vallorbe

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans le cadre du développement de plusieurs projets de construction importants au Day, tant publics que privés, la Municipalité a décidé d'assainir complètement le chemin du Contournement qui relie la route de Premier à l'extrémité de la zone constructible (parcelle n° 1051).

D'une longueur de 120 mètres sur 3,5 mètres de large environ, ce chemin, sans revêtement bitumineux, est en très mauvais état et ne permet pas le croisement de deux véhicules.

A terme, il permettra d'accéder aux bâtiments en construction projetés (environ 96 logements) ainsi qu'au futur EMS. Il est également prévu que les conduites électriques provenant du projet de parc éolien « Sur Grati » en direction de la zone industrielle du Day passent sous cette future chaussée. A noter que les propriétaires, respectivement les promoteurs, de tous ces nouveaux bâtiments se sont acquittés ou vont s'acquitter des taxes de raccordement qui couvriront la très grande partie du crédit demandé via le présent préavis.

La mise à l'enquête a déjà eu lieu et les autorisations nécessaires du Canton ayant été obtenues, les travaux suivants, à charge de la Commune, sont envisagés :

- pose d'une conduite d'adduction d'eau potable raccordée à celle située sous la route de Premier ainsi que d'une borne hydrante ;
- pose de conduites pour l'évacuation des eaux claires (EC) et des eaux usées (EU) raccordées aux collecteurs situés au chemin des Rosiers ;
- création d'une route de 120 m de longueur et de 5,5 m de largeur permettant à deux véhicules de se croiser, ainsi que d'un trottoir (côté est) de 1,8 m de largeur séparé de la voie de circulation par une bordure haute en granit et d'une banquette herbeuse (côté ouest) de 0,5 m de largeur ;
- mise en place d'un éclairage public (cinq mâts avec ampoules LED) le long du trottoir ;
- création d'un tronçon de trottoir à l'intersection entre le chemin du Contournement et la route de Premier ;
- pose d'un revêtement bitumineux sur la chaussée et les trottoirs.

Les partenaires habituels lors de telles réfections financeront la pose de leurs canalisations respectives (gaz, multimédias ainsi que les conduites concernant le projet de parc éolien).

La Commune ne disposant pas de suffisamment de terrain afin de créer cette petite route, des conventions pour « expropriation à l'amiable » (au cas où le projet viendrait à se réaliser) ont déjà été signées avec les propriétaires privés riverains pour une surface totalisant 200 m².

A la fin des travaux, tant la route que le trottoir ainsi que la banquette herbeuse seront affectés au domaine public communal.

En vue d'améliorer la visibilité dans le carrefour à la jonction avec la route de Premier, la largeur de cette dernière sera rétrécie à 4,5 m afin de permettre la création d'un trottoir et une surface de verdure sur un tronçon de celle-ci. De plus, ce rétrécissement aura un effet de modérateur de vitesse.

L'estimation des coûts (toutes charges comprises), à charge de la Commune, se présente comme suit :

- achat de terrains	CHF	30'800.-
- génie civil (fouilles, collecteurs, trottoirs et chaussée)	CHF	322'000.-
- appareillage (conduites d'eau potable et borne hydrante)	CHF	67'000.-
- éclairage public	CHF	37'000.-
- plantations, signalisation	CHF	16'000.-
- frais administratifs	CHF	1'200.-
- honoraires ingénieurs, géomètre, technicien communal	CHF	136'000.-
- divers et imprévus (environ 10 %)	CHF	<u>58'000.-</u>
- TOTAL TTC	CHF	668'000.-

L'ampleur des frais est justifiée par le fait qu'il s'agit de créer une véritable voie d'accès et qu'aucune base réutilisable n'existe en l'état sur ce terrain.

Il est prévu que l'Etablissement Cantonal d'Assurance (ECA) participe à hauteur de CHF 20'000.- à ces travaux.

Se fondant sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Vallorbe

- vu le préavis n° 09/22 de la Municipalité ;
- ouï le rapport de la commission désignée pour l'étudier ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. d'accorder à la Municipalité, un crédit de CHF 668'000.- pour les travaux prévus au présent préavis, sous déduction d'une éventuelle subvention de l'ECA ;
2. de porter les dépenses au bilan comme nouveau compte à amortir en 30 ans ;
3. de financer ce montant selon les disponibilités de la trésorerie courante et / ou via le plafond d'emprunt.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le Syndic  La Secrétaire 

Stéphane Costantini  Fabienne Mani

The official seal of the Municipality of Vallorbe is circular, featuring a central shield with a crown on top. The shield contains the text 'LIBERTE ET PATRIE'. The outer ring of the seal contains the text 'MUNICIPALITE DE VALLORBE' and 'CANTON VAUD'.

Annexe : un plan de situation

Municipal délégué : Monsieur Stéphane Costantini, syndic

VALLORBE



Commune de Vallorbe

Assainissement du chemin du Contournement

Vallorbe, le 2 juin 2022

-  Projet routier
-  Chaussée
-  Trottoir
-  Surface carrossable
-  Surface de verdure
-  Eaux usées
-  Eaux claires
-  Eau potable
-  Projet tiers

